



République Française  
Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de Saverne

## COMMUNE DE MELSHEIM

93 rue de l'Ecole – 67270  
Téléphone : 03.88.91.52.62 - Email : mairie.melsheim@payszorn.com

### COMPTE RENDU DE LA RÉUNION

#### DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Séance du 6 avril 2018

Conseillers élus : 15

Présents : 9

Date de convocation :  
28/03/2018

Compte-rendu affiché  
le 18/04/2018

**Sous la présidence** de M. GUILLAUME Eric, Maire

**Membres présents** : LIENHARDT Marc - WENDLING André - DEMESY Didier, Adjoints  
LAPP Kathy - MORIN Franck - RICHERT Edith –  
SCHAEFFER Mireille – SCHEER Philippe

**Membres excusés** : KARCHER Christelle - SCHAAL Pierre-Yves

**Membres absents** : ERTZ Mathieu - MERCKLING Eddy - STAATH Jean-Baptiste - VAUTRIN  
Thierry

**Secrétaire de séance** : WENDLING André

#### Ordre du Jour:

1. Approbation du procès-verbal de la dernière séance.
2. Compte Administratif 2017
3. Compte de Gestion 2017
4. Affectation du résultat
5. Budget 2018
6. Fixation des taux de contributions directes pour 2018
7. Déplacement Adjoint des Services Techniques
8. Contrat Départemental territorial et humain du territoire ouest
9. Divers

#### **1. Approbation du procès-verbal de la réunion du vendredi 8 mars 2018**

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 8 mars 2018 est adopté à l'unanimité.

#### **2. Compte Administratif 2017**

Après avoir approuvé le compte de gestion,

En l'absence de M. le Maire et sous la Présidence de M. André WENDLING, 2<sup>ème</sup> adjoint,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

décide d'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2017 dont l'essentiel est reproduit ci-dessous :

##### **Section de fonctionnement :**

- Dépenses: 219.972,19 €  
- Recettes : 272.553,01 €  
- Résultat 2017 : 52.580,82 €  
- Report : 224.309,84 €  
- Excédent : **276.890,66 €**

##### **Section d'investissement:**

- Dépenses : 57.974,28 €  
- Recettes : 124.474,84 €  
- Résultat 2017 66.500,56 €  
- Report : - 109.711,77 €  
- Déficit : **- 43.211,21 €**

**Excédent global de clôture: 233.679,45 €**

### **3. Compte de Gestion 2017**

Sur présentation de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

approuve le compte de gestion 2017 dressé par la Trésorerie de Hochfelden.

### **4. Affectation du résultat de l'exercice 2017**

Après avoir pris connaissance des résultats du compte administratif de l'exercice 2017

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017,

Constatant que le Compte Administratif présente :

- un déficit d'investissement de – **43.211,21 €**
- un excédent de fonctionnement de **276.890,66 €**

Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Décide d'affecter le résultat 2017 comme suit :

A la section d'Investissement :

- Art 1068 - RI - excédent de fonctionnement capitalisé: **43.211,21 €**
- Art 001 - DI - déficit d'investissement reporté : **43.211,21 €**

A la section de Fonctionnement

- Art 002 - FR - excédent de fonctionnement reporté : **233.679,45 €**

### **5. Budget Primitif 2018**

M. André WENDLING, 2<sup>ème</sup> adjoint au Maire présente le budget primitif de l'exercice 2018,

Après examen,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Approuve le budget 2018, dont l'essentiel est reproduit ci-dessous :

- Section de fonctionnement à l'équilibre, en recettes et en dépenses : **466.494 €**
- Section d'investissement à l'équilibre, en recettes et en dépenses : **199.062 €**

### **6. Fixation des taux de contributions directes pour 2018**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Approuve l'augmentation des taux de contributions directes de 1% sur la taxe d'habitation, la taxe foncière sur propriétés bâties et taxe foncière sur propriétés non bâties pour l'année 2018 :

	Base notifiée	Taux	Produit attendu
Taxe d'habitation	632.800	14,95%	94.603
-----	-----	-----	-----
Taxe foncière sur propriétés bâties	534.300	7,61%	40.660
-----	-----	-----	-----
Taxe foncière sur propriétés non bâties	41.300	38,37%	15.847
TOTAL	1.208.400		151.110

charge le Maire de l'application de ces taux.

## **7. Déplacements et matériel Adjoint des Services Techniques**

M. Le Maire expose que l'adjoint technique M. Eric VERCELLI est amené dans le cadre de ses fonctions à effectuer des déplacements temporaires au sein de la commune, ceci avec son propre véhicule et à utiliser du matériel lui appartenant.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Décide

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, de verser à M. Eric VERCELLI :

- une indemnité forfaitaire de **70 € par trimestre**, correspondant au déplacement
- une indemnité forfaitaire de **35 € par trimestre**, correspondant à la mise à disposition du matériel soit une indemnité de 105 € à verser trimestriellement

autorise le Maire à signer tous les documents y afférents

## **8. Contrat Départemental territorial et humain du territoire ouest**

M; le Maire expose au Conseil Municipal la proposition faite par le Département du Bas-Rhin aux communes et établissements publics de coopération intercommunale d'approuver le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Ouest pour la période 2018-2021, tel que joint en annexe, dont les éléments essentiels sont les suivants :

- les enjeux prioritaires du territoire d'action Ouest ;
- les modalités de la gouvernance partagée du contrat et la co-construction des projets avec le Département ;
- les interventions respectives des partenaires en faveur des enjeux prioritaires partagés.

### **Exposé des motifs :**

Le Département du Bas-Rhin propose un nouveau mode de partenariat aux acteurs locaux dans le cadre des Contrats Départementaux de développement territorial et humain.

L'année 2017 a été consacrée à la co-construction d'une ambition collective au service des solidarités humaines et territoriales, du développement et de l'aménagement des territoires et à la définition des enjeux prioritaires qui constitueront la base du partenariat entre le Département et les acteurs locaux pour les quatre années à venir.

Il s'agit de créer les conditions favorables permettant de générer des projets ayant un maximum d'effet levier sur l'attractivité et le développement des territoires, de favoriser les initiatives locales, de concevoir et de faire ensemble dans le respect des compétences et moyens de chacun.

Dans une approche intégrée des politiques publiques, il est proposé que les partenaires conviennent ensemble de mobiliser leurs moyens respectifs sur les enjeux prioritaires. Dans le cadre de ses compétences, le Département mobilisera son ingénierie sous toutes les formes qu'elle revêt, ainsi que ses moyens financiers notamment le Fonds de développement et d'attractivité, le Fonds d'innovation territoriale, le Fonds de solidarité communale, dans une approche intégrée de ses politiques.

Le Contrat Départemental de développement territorial et humain constitue le volet stratégique du partenariat engagé par le Département du Bas-Rhin avec les acteurs locaux sur la période 2018 – 2021. Il s'inscrit dans une volonté de co-construction des projets avec le Département du Bas-Rhin et de gouvernance partagée. Il fera l'objet d'un suivi par l'ensemble des partenaires une à deux fois par an au sein d'un conseil de territoire d'action rassemblant les forces vives du territoire : exécutifs des Communes, des intercommunalités, opérateurs et associations, représentants de la Région et de l'Etat... tout acteur qui souhaite participer à cette réflexion collective et s'inscrire dans les ambitions du partenariat de projet.

Les enjeux prioritaires retenus pour le Territoire d'Action Ouest sont les suivants :

- Développer les activités de pleine nature
- Développer l'attractivité du territoire ouest pour les 15-25 ans et les jeunes couples
- Renforcer la proximité et la cohérence entre les sites culturels
- Aménager des territoires connectés et attractifs, à énergie positive et développer l'emploi
- Adapter le territoire à l'avancée en âge
- Conforter, maintenir et pérenniser l'offre de services au public

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur ce Contrat-cadre élaboré à l'échelle du territoire d'action Ouest qui permet de valider les enjeux prioritaires du territoire et l'engagement à travailler ensemble.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Vu le Code Général des collectivités locales ;

Vu la délibération du Conseil Départemental du Bas-Rhin du 11 décembre 2017 ;

Vu le projet de contrat de développement territorial et humain du territoire d'action Ouest ;

Considérant l'intérêt pour la commune de s'engager dans la démarche proposée par le Département du Bas-Rhin

DECIDE

- d'approuver le Contrat Départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Ouest pour la période 2018-2021, tel que joint en annexe, dont les éléments essentiels sont les suivants :

- les enjeux prioritaires du territoire d'action Ouest ;
  - les modalités de la gouvernance partagée du contrat et la co-construction des projets avec le Département du Bas-Rhin ;
  - les interventions respectives des partenaires en faveur des enjeux prioritaires partagés.
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention correspondante
- de charger M. Le Maire de mettre en œuvre la présente délibération

## 9. Divers

M. le Maire informe les membres de la réception d'un courrier du SDEA et du DREAL qui remet en cause la labélisation de la construction des ouvrages de lutte contre les coulées des eaux boueuses sous prétexte qu'un ruisseau est couvert depuis des décennies.

M. le Maire et M. le Président de la ComCom du Pays de la Zorn ont rendez-vous avec M. le Préfet le 13 avril prochain afin de discuter de ce dossier.

Le SIVU a un projet de création d'un hall multi-sport au groupe scolaire intercommunal de Wickersheim-Wilshausen.

Le château d'eau de Scherlenheim risquant de s'effondrer, il va être détruit.  
Aucune perturbation de pression d'eau ne devrait être constatée suite à ces travaux.

M. Didier DEMESY, 3<sup>ème</sup> adjoint présente le plan d'études qu'il a formulé auprès de FREDON Alsace. Cette structure apporte son assistance aux élus pour les aider à mieux gérer cette activité sensible qu'est la gestion raisonnée des espaces verts, les collectivités locales étant également utilisatrices de produits phytosanitaires.

L'étude est subventionnée à 80%.

La première réunion, qui aura lieu le 13 avril 2018 aura pour but de faire l'état des lieux des pratiques actuelles par un questionnaire sur les pratiques actuelles et précision des attentes et des besoins.

Suivra la visite des ateliers techniques et des locaux de stockage des produits phytosanitaires.

Séance close à 23h30

Suivent les signatures des membres présents :

GUILLAUME Eric, Maire	LIENHARDT Marc, 1 <sup>er</sup> Adjoint	WENDLING André, 2 <sup>ème</sup> Adjoint,	DEMESY Didier, 3 <sup>ème</sup> Adjoint
ERTZ Mathieu	KARCHER Christelle	LAPP Kathy	MERKLING Eddy
MORIN Franck	RICHERT Edith	SCHAAL Pierre-Yves	SCHAEFFER Mireille
SCHEER Philippe	STAATH Jean-Baptiste	VAUTRIN Thierry	

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération et informe qu'elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.